



Le PACS pour se régulariser

Par **ogounleye**, le **22/09/2015** à **20:05**

Bonjour! Je suis ressortissant Béninois entré en France le 7/01/13 avec un visa Schengen de France. Le 02/01/14 j'ai fais une demande de titre de séjour pour étranger malade. Ce qui m'a été refusé assorti d'une OQTF le 24/05/14. Le 04/03/15 j'ai été interpellé avec un passeport français obtenu indûment. J'ai été retenu au CRA et libéré après 44 jours pour défaut de titre de voyage que mon consulat n'a pas délivré. Depuis lors je vis en couple avec ma copine française. Mes préoccupations sont les suivantes:

- Entre le mariage et le PACS lequel nous arrange afin que ma situation soit régularisé?
- Après avoir conclure l'un des deux (PACS ou mariage) combien de temps après faudrait-il faire une demande de titre?
- Quels sont les documents indispensables pour cette demande?

Merci et Cordialement.